



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 21 janvier 2022

### **La démocratie à un coût, mais elle n'a pas de prix !**

La maire de Besançon, Anne Vignot, refuse de répondre favorablement à la demande des élus du groupe LREM-MoDem d'organiser le prochain conseil municipal à la CCI du Doubs afin de permettre à tous les élus de pouvoir siéger dans le respect des règles sanitaires. Ils dénoncent un manque de considération révélateur pour le bon fonctionnement démocratique du Conseil Municipal de Besançon et réaffirment leur demande publiquement.

Le Conseil Municipal est chargé de délibérer sur les affaires de la commune et permet à chaque élu municipal de faire connaître ses positions – et cela publiquement. Il est essentiel à la vie démocratique qu'il puisse se tenir dans les meilleures conditions possibles.

Or, la maire de Besançon refuse qu'il se tienne à la CCI - comme ce fût le cas lors du dernier conseil municipal -, arguant le coût de location de salle, lui préférant la salle de Conseil Municipal de la mairie, qui par sa taille impose à près de la moitié des élus de le suivre à distance pour respecter la distanciation physique. Les élus absents physiquement sont ainsi dans l'impossibilité de prendre part au vote et sont contraints de donner procuration à un autre élu présent.

Nous considérons que les débats doivent pouvoir se tenir dans des conditions optimales afin que le contrôle démocratique nécessaire puisse s'exercer. Nous demandons donc à la municipalité d'organiser le prochain conseil municipal du 27 janvier de façon à ce que les élus qui souhaitent siéger puissent le faire, dans tout lieu le permettant.

Nous sommes attachés à la bonne gestion de l'argent public ; il y aurait bien d'autres mesures d'économies budgétaires à réaliser. Les économies ne se font pas sur la démocratie.

La démocratie a un coût, mais elle n'a pas de prix !

**Laurent CROIZIER – Président du groupe LREM-MoDem**  
Pour le groupe des élus LREM-MoDem de la Ville de Besançon